


Numéro	DL220713-PG	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Commande publique – Délégations de service public	
Objet	Avenant N°4 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion des équipements de la petite enfance	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 28 juillet 2022 en visioconférence

L'an deux mil vingt-deux le vingt-huit juillet à 12 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, CLAUS Stéphanie, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur Serge SCHEUER ayant donné procuration à Monsieur André STEINHART
- Madame Isabelle HERR ayant donné procuration à Monsieur Thibaud PHILIPPS
- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Valérie HEIM
- Madame Dominique MASSÉ-GRIESS ayant donné procuration à Madame Elisabeth DREYFUS
- Monsieur Claude FROEHLI
- Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT
- Monsieur Rémy BEAUJEU
- Madame Béatrice LONGECHAL ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE

Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	31
Date de convocation et affichage :	20 juillet 2022
Date de publication délibération :	4 août 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	4 août 2022

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20220728-DL220713-PG-DE Date de réception préfecture : 04/08/2022

Numéro DL220713-PG	1/3
Matière 1.2.Commande publique - Délégations de service public	
Type pièce jointe 70_DE : Délibération	

I. ENFANCE - JEUNESSE - SPORT

1. AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS DE LA PETITE ENFANCE

Vu l'article R 3135-7 du code de la commande publique ;

Vu l'article 74 du contrat de délégation de service public relatif à la gestion des équipements de la petite enfance définissant les modalités de passation d'un avenant au contrat ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) réunie le 22 juillet 2022 ;

Considérant que la procédure de consultation pour la gestion des équipements de la petite enfance a été déclarée sans suite au motif de l'intérêt général ;

Considérant le temps nécessaire à la passation d'un nouveau contrat de concession pour la gestion des équipements de la petite enfance ;

Les parties au présent contrat qui s'achève se sont rencontrées et ont convenu d'une prolongation de 6 mois à compter du 1er septembre 2022 selon des modalités précisées ci-après.

Conformément aux dispositions de l'article R 3135-7 du code de la commande publique, les modifications introduites au titre du présent avenant ne peuvent pas être qualifiées de substantielles car représentent 3,76% de la valeur globale du contrat révisée, soit 16 907 808,56 €. Le présent avenant peut régulièrement être conclu.

Article 1 – Objet de l'avenant

L'avenant n°4 prolonge la durée initiale du contrat de délégation de service public de 6 mois, soit jusqu'au 28 février 2023 afin de mener à bien la nouvelle consultation et garantir une continuité de service public aux familles illkirchoises sur la période concernée.

Le périmètre d'intervention reste inchangé et décrit comme tel :

- Crèche les Vignes, 60 places ;
- Multi-accueil de l'Ill, 60 places ;
- Halte-garderie la Maisonelle, 25 places ;
- Crèche familiale, 60 places ;
- Midi-tatie, 120 places ;
- Service de préinscription petite enfance.

Numéro	DL220713-PG	2/3
Matière	1.2.Commande publique - Délégations de service public	
Type pièce jointe	70_DE : Délibération	

Article 2 – Modalités d'exécution et conformités réglementaires

Il est convenu entre les parties de prolonger en l'état le contrat de DSP en y intégrant toutefois les éléments de mise en conformité avec les dernières évolutions réglementaires et notamment la loi d'Accélération et Simplification de l'Action Publique (ASAP) en son volet petite enfance.

Il en résulte les dispositions suivantes :

- Prolongation de la mission concédée de préinscription petite enfance qui sera, à terme échu, reprise par la Ville dans le cadre de la prochaine concession de service public ;
- Embauche de trois agents de la petite enfance représentant 2,8 équivalents temps plein : deux éducateurs de jeunes enfants (crèche familiale/midi-tatie et Maisonelle) et un infirmier (crèche les Vignes et multi-accueil de l'III).

Par ailleurs, afin de permettre une continuité des contrats pour les accueils familiaux et proposer un salaire mensualisé stable aux assistants maternels, il est convenu entre les parties que la mensualisation sera calculée selon les temporalités habituelles soit sur 12 mois pour la crèche familiale et sur 11 mois pour le service midi-tatie.

Article 3 – Dispositions financières relatives à la période susvisée

Au titre de la période comprise entre le 1^{er} septembre 2022 et le 28 février 2023, le montant de la participation de la collectivité sera de six cent trente-six mille euros (636 000 €) pour la gestion de l'ensemble des cinq structures déléguées soit une augmentation de 8,58 % de la compensation n-1.

Article 4 – Modification des clauses du marché initial

Toutes les clauses et les conditions du contrat initial demeurent en vigueur en tant qu'elles ne contredisent pas celles du présent avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au contrat de Délégation de service public et prolonger par la même la durée initiale de six mois.**

Numéro	DL220713-PG	3/3
Matière	1.2.Commande publique - Délégations de service public	
Type pièce jointe	70_DE : Délibération	

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 31 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

